



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GIERES

17 décembre 2012

L'an deux mille douze, le 26 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 20 novembre 2012, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et
MM. J-M. BERINGUIER, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE,
J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à A. PERCONTE en date du 26/11/12)
Mme A. BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON en date du 19/11/12)
Mme Christine PICCA (Pouvoir C. POLENTINI en date du 19/11/12)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 25/11/12)
M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 26/11/12)
M. Paul BERTHOLLET (Pouvoir à C. SERGENT en date du 19/11/12)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 22/11/12)
M. Georges MORIN (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 23/11/12)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS

Mme Michèle BREUILLÉ a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 26 novembre 2012

Le procès verbal du conseil municipal du 26 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS

DEL156-12 Rapport d'activité 2011 du Syndicat Energie de l'Isère (SEDI)

Les conseillers prennent acte à l'unanimité du rapport d'activité.

DEL157-12 Rapport d'assainissement 2011 sur la qualité et le prix du service public

Les conseillers prennent acte à l'unanimité du rapport d'assainissement.

PERSONNEL**Rapporteur : Pierre VERRI****DEL158-12 Modification partielle du tableau des effectifs****FINANCES ET ECONOMIE****Rapporteur : Christelle POLENTINI****DEL159-12 Débat d'orientation budgétaire 2013**

L'ensemble des conseillers municipaux, à l'unanimité, prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires.

DEL160-12 Ouverture des crédits d'investissement pour 2013 (budget ville)

Le budget pour l'année 2013 de la commune de Gières sera voté au cours du 1^{er} trimestre 2013. En matière d'investissements, lorsque le budget primitif n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le maire est limité dans ses fonctions d'ordonnateur.

Toutefois, ce dernier est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette.

Le tableau ci-dessous détaille les opérations concernées :

Opération	Chapitre budgétaire	Montant
Etudes	20	36 250 €
Fonds de concours	204	43 500 €
Installations et matériels	21	145 050 €
Travaux	23	319 250 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture des crédits d'investissement cités ci-dessus du 1^{er} janvier 2013 pour le budget principal et engage, liquide et mandate dans la limite de ces crédits d'investissement.

DEL161-12 Ouverture des crédits d'investissement pour 2013 (budget eau)

Dans le même cadre que la délibération précédente, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture des crédits d'investissement cités ci-dessus du 1^{er} janvier 2013 pour le budget annexe de l'eau et engage, liquide et mandate dans la limite de ces crédits d'investissement.

Le tableau ci-dessous détaille les opérations concernées :

Opération	Chapitre budgétaire	Montant
Etudes	20	3 750 €
Installations et matériels	21	3 750 €
Travaux	23	11 600 €

DEL162-12 Demande de financement au SEDI pour les travaux d'éclairage public – Avenue d'Uriage à Gières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat de l'Energie du Département de l'Isère (SEDI) finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux d'éclairage public situés avenue d'Uriage. L'estimatif des travaux s'élève à 66 506,10 € HT (option éclairage par LED comprise), sachant que le SEDI plafonne annuellement son aide à hauteur de 21 400 € par commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à déposer une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'aménagement de l'avenue d'Uriage à Gières et à signer une convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI et à engager les démarches nécessaires à l'obtention du taux majoré.

DEL163-12 Dotation d'équipement aux territoires ruraux – programmation 2013 – Réhabilitation de la salle des fêtes

La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation de la salle des fêtes. Ces travaux auront pour objet d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment afin d'améliorer les consommations énergétiques et le confort des utilisateurs. L'estimation des travaux est de 175 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de la préfecture de l'Isère une participation financière au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux pour l'année 2013 pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et approuve le plan de financement ci-dessous.

Organismes - Collectivités	Financement en € TTC
Préfecture de l'Isère - DETR 2013	42 000 €
Autofinancement - Commune de Gières	168 000 €
TOTAL	210 000 €

DEL164-12 Dotation d'équipement aux territoires ruraux – programmation 2013 – Réalisation de voirie communale autour de l'écoquartier du Petit Jean

La commune souhaite réaliser des travaux de voirie avec notamment la réalisation d'une « zone 30 » autour du nouvel écoquartier « Petit Jean ». Le montant estimatif des travaux s'élève à 719 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de la préfecture de l'Isère une participation financière au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux pour l'année 2013 pour les

travaux de voirie communale dans l'écoquartier Petit Jean et approuve le plan de financement ci-dessous.

Organismes - Collectivités	Financement en € TTC
Préfecture de l'Isère - DETR 2013	172 000 €
Participations extérieures (PUP)	445 292 €
Autofinancement - Commune de Gières	242 718 €
TOTAL	860 010 €

DEL165-12 Déplacement en Palestine dans le cadre du programme d'échanges entre la ville de Gières et le district de Bethléem

Dans le cadre de la coopération entre la commune de Gières et plus précisément, l'échange entre les élèves du collège du Chamandier et Beït Sahour, une délégation comprenant M. Pierre VERRI, maire, et M. Habib EL GARES, marie-adjoint en charge de l'emploi et de l'éducation, se rendra en Palestine afin d'y représenter la commune et de participer à des réunions de travail visant à développer les relations entre les deux collectivités.

Il est donc proposé de donner un mandat spécial à M. Pierre VERRI et M. Habib EL GARES afin de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement qui se déroulera du 21 au 25 avril 2013.

Il sera demandé, par ordre de mission, à la directrice générale des services, Sylvie BOULE et au directeur de cabinet notamment en charge des Relations Internationales, Gilles LARVARON, d'accompagner la délégation.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 1 abstention, prend en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce voyage sur présentation des justificatifs et autorise le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses).

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Pierre VERRI

DEL166-12 Avis de la commune de Gières concernant la fusion de la communauté de communes de l'agglomération grenobloise (Métro) et la communauté de communes du balcon sud de Chartreuse (CCBSC)

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Préfet de l'Isère a prescrit plusieurs mesures destinées à rationaliser la carte de l'intercommunalité. Le 22 décembre 2011, le Préfet de l'Isère a prescrit par arrêté préfectoral la fusion et extension de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes-Métropole (La Métro), laquelle regroupe actuellement 28 communes, avec la CCBSC (Communauté de Communes du Balcon Sud de Chartreuse), qui regroupe Le Sappey en Chartreuse, Mont Saint-Martin, Proveysieux, Quaix en Chartreuse et Sarcenas.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 1 abstention, donne un avis favorable pour la fusion des deux communautés de communes.

URBANISME

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

DEL167-12 Acquisition de la parcelle AP n°157 appartenant à Monsieur CHARLES Henri – rue des Routoirs

Cette délibération est annulée.

DEL168-12 Acquisition d'une partie de la parcelle AO n°264 appartenant à ICADE Promotion Logement - Avenue d'Uriage

Dans le cadre de la réalisation du programme immobilier « Zénitude » par la société ICADE Promotion Logement, un délaissé de terrain situé en bordure de l'opération, le long de l'avenue d'Uriage (RD169), a vocation à entrer dans le domaine public (trottoir). Ce terrain correspond à une partie de la parcelle référencée au cadastre section AO n°264, pour une superficie de 22m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la partie de la parcelle AO n°264p appartenant à la société ICADE Promotion Logement, à l'euro symbolique dispensé de paiement et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

DEL169-12 Acquisition complémentaire d'un terrain appartenant aux consorts Savioz-Fouillet – Rue du Japin

Par délibération n°DEL132-12 en date du 15 octobre 2012, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de parcelles appartenant aux consorts Savioz-Fouillet, correspondant à l'emplacement réservé ER24, pour l'élargissement et l'aménagement de la rue du Japin. L'étude du projet d'aménagement (voirie et trottoir) a mis en évidence la nécessité d'acquérir une bande de terrain complémentaire à proximité du carrefour des rues du Japin et de la Libération, afin de maintenir la continuité du cheminement piétonnier. Cette acquisition complémentaire concerne la parcelle référencée au cadastre section AM n°15p, pour une superficie d'environ 32m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition du terrain complémentaire précité appartenant aux consorts SAVIOZ-FOUILLET, au prix d'un euro symbolique dispensé de paiement et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

DEL170-12 Acquisition du local commercial n°3 dans l'immeuble « Le Mez'O » à Grenoble Habitat – Grand'rue

Le programme immobilier de logements collectifs réalisé par la SAIEM GRENOBLE HABITAT, n°7-9-11-13 Grand'rue, dénommé « Le Mez'O », comprend six locaux commerciaux en rez-de-chaussée des bâtiments. Le local commercial n°3, d'une superficie intérieure de 167,88 m², est idéalement situé pour accueillir l'agence de La Poste (actuellement localisée rue de l'Isère) et ainsi implanter en cœur de ville ce service public indispensable aux Giérois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition du local commercial n°3 situé au rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Mez'O », à la SAIEM GRENOBLE HABITAT, au prix de 281 098,27€ TTC et autorise M. le Maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

DEL171-12 Interdiction de travaux de raccordements publics ou privés aux réseaux publics, avenue d'Uriage

Dans le cadre des travaux de requalification de l'avenue d'Uriage (route départementale 169), le conseil municipal a validé en séance du 26 novembre 2012, par délibération n°DEL155-12, les travaux d'enfouissement des réseaux secs, le projet routier, ainsi que l'attribution des marchés relatifs aux aménagements de surface afin de réaliser une « zone 30 ». La fin de cette opération est programmée pour le mois de juin 2013. Afin d'éviter toute nouvelle intervention après la pose du revêtement définitif, Monsieur le Maire propose d'interdire pendant une durée de cinq ans les raccordements privés aux réseaux publics (gaz, eau potable, assainissement, télécommunication, électricité), sur l'ensemble de l'avenue d'Uriage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'arrêté d'interdiction de travaux sur l'avenue d'Uriage.

ÉDUCATION ET EMPLOI

Rapporteur : Habib EL GARÈS

DEL172-12 Attribution de subventions au collège

Dans le cadre de projets d'établissement inscrits au sein d'un contrat d'objectifs, plusieurs voyages culturels et linguistiques sont proposés durant l'année scolaire aux collégiens giérois dont :

- un voyage intitulé « **Développement linguistique de l'Italien** »

Ce voyage aura lieu du **12 au 17 mai 2013** (5 nuitées). Il prévoit la visite de Venise et l'intégration des élèves des classes de 3^{ème} et 4^{ème} au sein d'une famille d'accueil afin de permettre de découvrir la culture et les traditions locales.

14 élèves giérois sont concernés par ce voyage.

- un voyage intitulé « **Développement linguistique de l'Anglais** »

Ce voyage aura lieu également du **12 au 17 mai 2013** (5 nuitées). Le séjour sur le thème du roman policier propose aux élèves d'aller sur les traces de la romancière Agatha Christie.

Il permettra la découverte du comté du Devon pour des élèves de classes de 4^{ème}.

14 élèves giérois sont concernés par ce voyage.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiatives, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de la commune de **5 € par jour et par élève** et donc d'octroyer une subvention globale de **700 €** pour l'ensemble des séjourset dit que cette subvention est à verser à l'ordre du Collège du Chamandier.

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Rapporteur : Pierre VERRI

DEL173-12 Approbation de la nouvelle charte du Plan Air-Climat

Par délibération n°94-09 adoptée en séance du conseil municipal du 23 novembre 2009, la commune de Gières a renouvelé son engagement dans le Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise pour la période comprise entre 2009 et 2014.

Par délibération n°DEL148-12 adoptée en séance du conseil municipal du 15 octobre 2012, la commune de Gières a donné un avis favorable sous réserves au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) proposé par les services de la Préfecture de l'Isère. La mise en oeuvre de celui-ci devrait permettre d'atteindre ces objectifs en s'appuyant sur le partenariat avec les collectivités locales.

Il apparaît donc nécessaire, afin d'intégrer ces objectifs, de modifier la charte d'engagement du Plan Climat Local 2009 - 2014 par la fiche d'engagements 2012 - 2014 signée par les différents partenaires du nouveau Plan Air Climat.

Par rapport à la précédente fiche d'engagements, la nouvelle version introduit deux principales évolutions :

- la prise en compte de la qualité de l'air, en plus des critères énergie et climat, lorsque des antagonismes existent entre ces critères,
- l'introduction des notions de sobriété et d'efficacité énergétique de manière plus affirmée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle fiche d'engagements 2012 - 2014 des partenaires du nouveau Plan Air Climat, engage la commune de Gières sur les principes directeurs pour son propre plan d'actions, et autorise M. le Maire à signer la nouvelle fiche d'engagements.

QUESTIONS DIVERSES

∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21h20.